

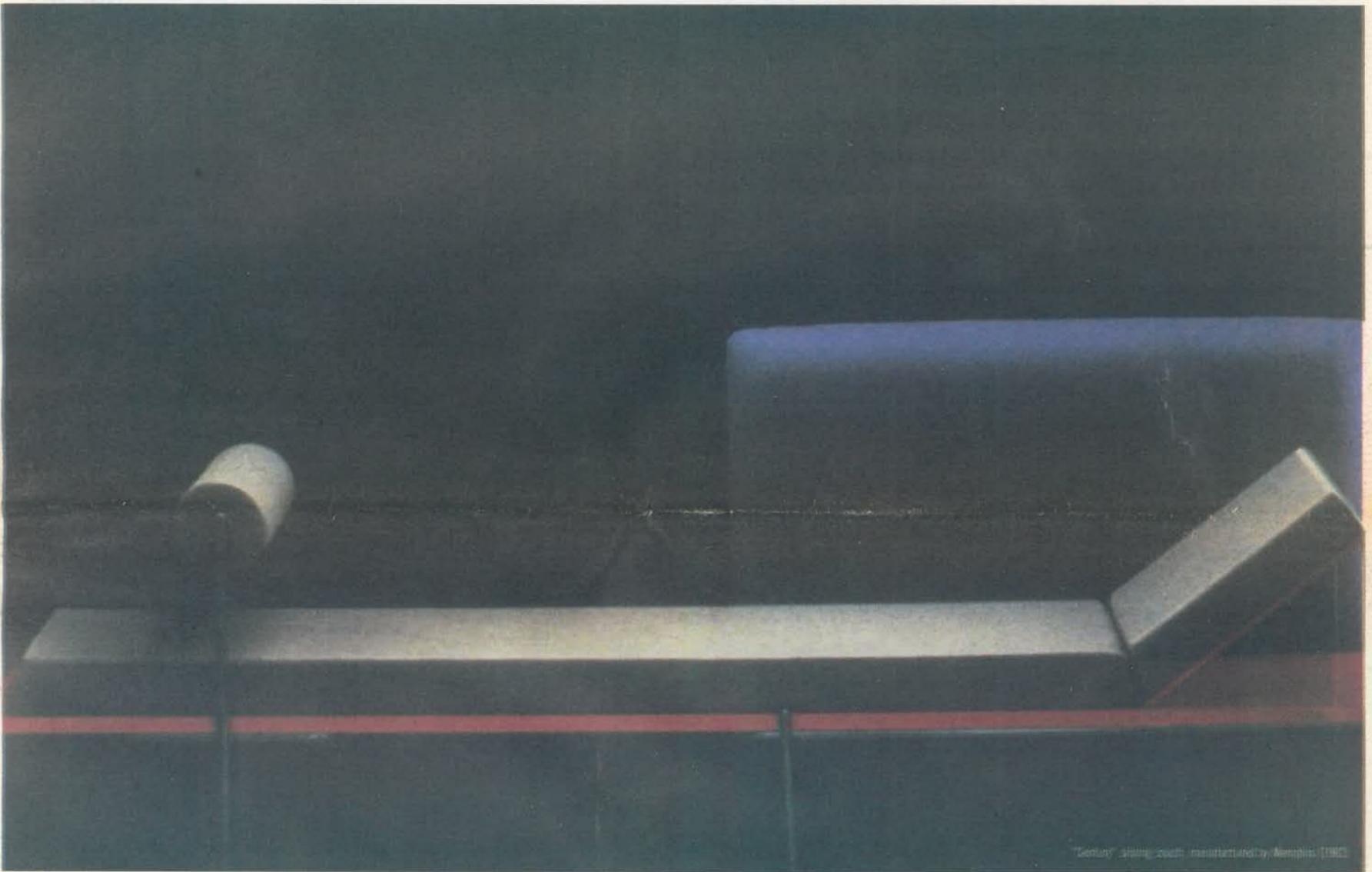
# PLAN LIBRE

2€

LE JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN MIDI-PYRÉNÉES

ARIÈGE - AVEYRON - GERS - HAUTE-GARONNE - HAUTES-PYRÉNÉES - LOT - TARN - TARN-ET-GARONNE

p.7 ANDREA BRANZI : ARCHITECTE DESIGNER



p.10 DEBAT "TOULOUSE VILLE ROSE ET LILAS"

«Toulouse ville rose», une belle image simple qui lui sert de viatique en forme de tradition et qui l'emprisonne depuis quelques décennies dans des apories urbaines remarquables. Tout de la ville — son étendue, ses sols, ses murs et ses toitures — a été contraint d'incarner la poétique de cette métonymie à priori discrète mais expansionniste à force de briques roses mises à nu, de briquettes roses plaquées, de couleurs roses appliquées, d'enrobés roses coulés et de pierres roses posées. »

GÉRARD TINÉ, Plasticien.

p.11 ÉCOLES / ARCHITECTURE EN MOUVEMENT / JEAN-LUC ANTONUCCI ARCHITECTE - MAÎTRE DE CONFÉRENCE À L'ESAV

+++  
**ÉDITO**



Nous avons inauguré le 9 février 2005 avec la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées un nouveau mode de présentation des expositions de projets de concours. Dans la nouvelle organisation mise en place, plusieurs dispositions sont prises afin de permettre à chacun d'exposer son

projet et au débat de naître :

\_Un Architecte (ou des Architectes) n'ayant pas participé au concours effectue une présentation rapide du programme, du site et des enjeux,

\_les documents du concours sont projetés et chaque équipe peut expliquer sa démarche en présence du Maître d'ouvrage,

\_les «spectateurs» sont assis et donc en situation d'entendre.

Si j'insiste sur la manière dont s'est déroulée cette manifestation, c'est avant tout parce qu'elle me paraît répondre aux critiques émises sur l'organisation précédente de ces présentations de projets : pas de débat de fond, pas de possibilité d'expliquer son parti architectural, beaucoup trop de bruit, etc.

La présentation des concours de la passerelle piétons rive gauche et du théâtre de plein air au port Viguerie à Toulouse aura permis à chaque équipe de s'exprimer, de faire comprendre l'originalité de sa problématique, et elle aura permis à chacun d'enrichir sa compréhension architecturale des projets (qui restent exposés jusqu'au 15 mars). Il s'agit bien donc de faire évoluer le débat de fond, et c'est pourquoi cette expérience sera renouvelée très vite.

Il me paraît d'autant plus important de montrer tout l'intérêt des «concours avec remise de prestations» qu'au même moment certains Maîtres d'ouvrage pourraient leur préférer les consultations en «procédures adaptées» dont je vous parlais dans mon édito d'octobre 2004. En effet, des craintes que j'évoquais, se sont avérées fondées dans plusieurs régions (de manière plus marquée qu'en Midi-Pyrénées) pour lesquelles le seul critère de jugement devient le montant des honoraires.

Nous avons demandé au Maire de Toulouse de nous permettre de rentrer dans la réflexion qui est menée dans le cadre du Grand Projet de ville (G.P.V.) ; c'est chose faite depuis la présentation du 7 février. Nous étions très nombreux à montrer tout l'intérêt que nous portons à ce projet qui touche 5 % du territoire et 13 % de la population de Toulouse.

Ce projet doit être une réussite pour ses habitants actuels et futurs, il doit être ambitieux et il peut être un vecteur d'entraînement pour la réflexion urbaine et la production du cadre bâti.

La maîtrise d'ouvrage (Ville de Toulouse) s'organise pour relever cet enjeu, nous devons nous aussi nous organiser pour constituer une force de propositions.

Par ailleurs, bientôt nous organiserons une réunion de présentation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Toulouse, ... j'espère vous y retrouver nombreux.

**Philippe VIGNEU**

Président de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées



**A G E N D A**

**\_REUNION D'INFORMATION**

**Mardi 8 mars, de 10H00 à 12H00**  
**IUT de Blagnac**

Réunion d'information réservée aux professionnels de l'immobilier (promoteurs, architectes, ...) pour le lancement des opérations : ZAC Andromède (Blagnac et Beauzelle) / ZAC Monges-Croix du Sud (Cornebarrieu)

**Renseignements & inscription obligatoire auprès de :**

La Sem de Blagnac Constellation - Marie-Josée PRADAL  
tél. 05 67 77 67 70 e-mail marie.josée.pradal@blagnac-constellation.fr

**\_CONFERENCE**

Polyphonie et contrepoint - Maison Sztulman. 1974-1976

**Mercredi 16 Mars, 18h30**

**Amphi.1- Ecole d'architecture de Toulouse**

**Conférenciers.** H. Sztulman, Maître d'ouvrage. JPh. Dubourg architecte et G.Tiné plasticien, Maîtres d'œuvres.

**Paroles du client :** «le ciel pour toit, le jardin intérieur, la cuisine en hexagone, la salle à manger en cercle et le séjour en étoile, les chambres en redents ...».

Il convenait de construire cette multitude de figures. Certaines avaient la puissance de la métaphore, d'autres la simplicité de la géométrie et la clarté du symbole.

Figures multiples des lieux et image de la maison. L'enjeu se situe dans l'attention portée à cette idée de maison dont le toit est voulu comme un ciel. Mais quelle était la structure de cette image et quelle était la syntaxe de son construit pour devenir architecture ?

**Groupe coopérative architecture :** M. Barrué, JPh. Dubourg, G.Tiné.

**Ecole d'Architecture Toulouse :** 83 rue Aristide Briand 31106 Toulouse - 05 62 11 50 50

**\_JOURNEE D'INFORMATION**

Sur Le nouveau Code des Marchés Publics / La modification de la loi MOP et les contrats de partenariat

**Mercredi 16 Mars**

**Amphithéâtre du Conseil Régional Midi-Pyrénées**

**Programme de la journée :**

**9h15** Introduction par Martin MALVY, Président du Conseil Régional M.-P. / **9h30** Intervention de Jacques CABANIEU et Nicole SITRUK (MIQCP)

**Le nouveau Code des Marchés Publics**

**1** Objectifs et principes / **2** Les nouvelles règles en matière de passation des marchés / **3** Les marchés de maîtrise d'œuvre

**12h45** Déjeuner sur place (avec participation) / **14h00** Intervention de Jacques CABANIEU et Nicole SITRUK (MIQCP)

**1** Code des Marchés Publics (suite) / **2** La modification de la loi MOP du 12 juillet 1985 / **3** L'ordonnance du 17 juin 2004 sur le contrat de partenariat (PPP)

**17h30** Conclusion technique par André CROCHERIE, DRE et DDE  
Conclusion pédagogique par César JUVÉ, Co-Président Pôle M.-P.

**Renseignements / réservation** avant le 10 mars auprès de Jocelyne BLASER  
tél. 05 61 58 55 43 ou Christelle FORNAZIN tél. 05 61 58 54 17

**\_CONFERENCE**



Par Andrea Branzi, Architecte Designer

**Judi 17 mars, à 18h**

**Auditorium des Abattoirs, Toulouse**

**Organisation :** Ecole des Beaux Arts, Ecole d'Architecture et Maison de l'Architecture.

**Renseignements :** tél. 05 61 53 19 89

**\_CONFERENCE**



Architectures et paysages par Marc Barani, Architecte

**Mardi 22 mars, à 20h30**

**Salle du Sénéchal, Toulouse**

**Organisation :** AERA ET CAUE 31Salle du

Sénéchal, 17 rue Rémusat, 31000 Toulouse  
**Renseignements** 05 61 23 30 49

**\_EXPOSITION**



"Nous habitons la Géométrie"  
Photographies de Daniel Maigné

**Jusqu'au 6 avril**

**Péniche Zambézi, Port Saint Sauveur.**

**Organisation :** CAUE 31 - tél. 05 62 73 73 62

Péniche Zambézi, port Saint Sauveur- Toulouse, ouvert du lundi au vendredi sauf le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Région Midi-Pyrénées - Plan Libre - 2005

**\_ CONFÉRENCE**

**PAR ANDREA BRANZI, ARCHITECTE DESIGNER**

**Jeudi 17 mars à 18h / Auditorium des Abattoirs, Toulouse**

*Cette conférence est organisée à l'initiative de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Toulouse avec l'Ecole d'Architecture de Toulouse et la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées.*

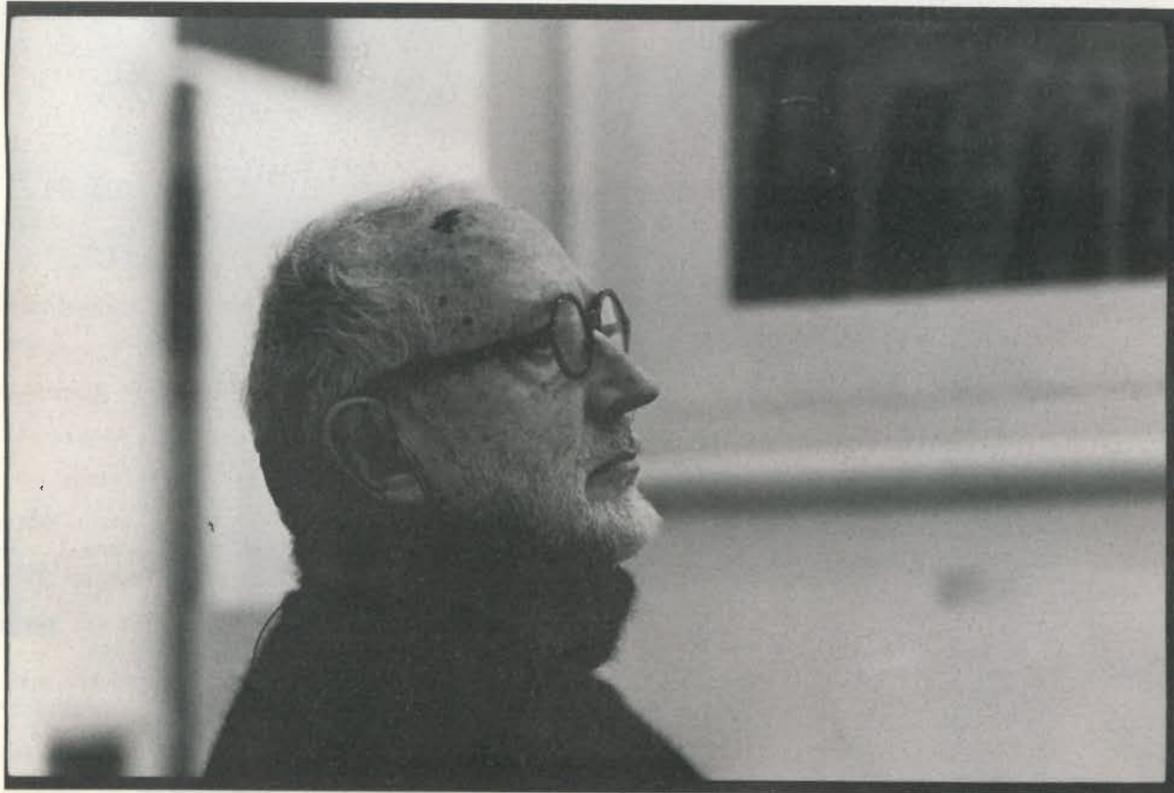


Armchair from the "Domestic Animals" collection, manufactured by Zabro (1985).

# DE LA CUILLÈRE À LA CUILLÈRE

Entretien avec Andrea Branzi,  
par Alexandra Midal

Andrea Branzi, designer, cofondateur d'Archizoom Associati, et théoricien du design, revient sur son passé et évoque la prophétie de No-stop City (1969-1972). Il nous livre aussi une lecture inédite de la métropole capitaliste qui puise son essence dans les objets.



**Alexandra Midal :** Diplômé de l'université d'architecture de Florence, vous mettez en place avec vos confrères d'Archizoom Associati un projet intitulé No-stop City qui propose une « déhiérarchie » du paysage urbain à partir des objets, ce mouvement redéfinit-il le rapport existant entre le design et l'architecture ?

**Andrea Branzi :** Mon approche de l'architecture transite par les objets, les instruments, l'électronique concourant à une sorte d'architecture horizontale qui produit un niveau de connaissances, autrement dit une sorte de métropole invisible nichée au sein de la ville. Ce passage est en œuvre dans No-stop City alors que le rôle de l'architecture subit une transformation importante car il n'est plus une figuration métaphorique de l'histoire ; il a laissé la place à de nouveaux paysages qui sont plutôt ceux du merchandising, des objets, de l'ameublement. Cette situation de libéralisation ou de fluidification générale est telle que Sigmund Bauman la décrit : l'ensemble des objets, des services, des merchandisings, des instruments, et des meubles forment un univers moléculaire capable de suivre les changements permanents des activités et de comportements : une métropole liquide. Dans No-stop City, l'architecture subit un processus de liquéfaction et devient un seuil transitoire et hybride. La ville est comparable à un système marchand. À l'architecture de se transformer en produit ! En Italie, E. N. Rogers avait qualifié le rapport entre le mobilier et la ville avec ce slogan : « de la cuillère à la ville » mais je crois qu'aujourd'hui il doit être transformé pour devenir : « de la cuillère à la cuillère », car si l'on y regarde bien, la ville est une ensemble de cuillère.

**AM :** Donc, vous accordez aux objets une dimension fondamentale ?

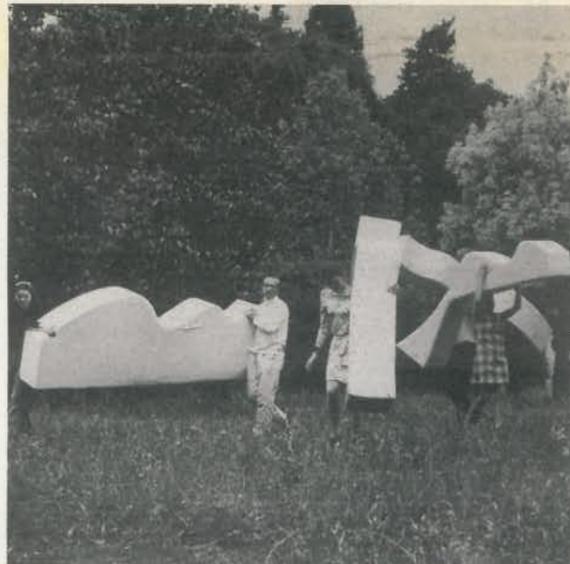
**AB :** Absolument, ainsi qu'une dimension historique et philosophique. Notre société est objectuelle, elle ne se réalise pas dans les grands bâtiments mais dans les connections, dans les services, dans l'économie relationnelle. Notre société appartient à une dimension plus vaste qui n'est pas seulement due à la présence du marché. Il faut admettre qu'au-delà du marché, il n'y a rien.

**AM :** Vous voulez dire que les tentatives d'alternatives au marché sont toujours récupérées par le marché ?

**AB :** Oui, le marché dispose d'une force incroyable, il jouit d'une dynamique de libération d'énergie créative que je trouve dangereuse, mais elle est vitale et positive, et avec elle des possibilités nouvelles peuvent s'élaborer. L'ensemble de No-stop City montre de manière obsessionnelle que tous les niveaux de qualité et les formes de hiérarchies qualitatives ont disparu au profit d'un aplat ordonné au profit d'une grande liberté.

**AM :** Comment rapprochez-vous la libération des énergies de quelque nature qu'elles soient, et dont les origines découlent des

contre-pouvoirs et des minorités, de la mécanique d'un système capitaliste gorgé de marchandises, s'agit-il du même système, comment passez vous de l'une à l'autre ?



**AB :** La société actuelle n'est pas un modèle élaboré par une centrale séparée de la société, au contraire, elle est faite par les capitalistes et aujourd'hui tout le monde est capitaliste. Je ne dis pas que je l'approuve, mais il faut reconnaître que notre société est ainsi faite. C'est une situation qu'on peut comparer avec l'époque de Rome pendant laquelle tout le monde était romain. Évidemment, tout le monde n'habitait pas Rome, mais le système en vigueur était romain. À l'instar de la puissance romaine, le capitalisme est une condition et un modèle produisant des valeurs, des comportements et des oppositions. Ce type de transformation se réalise avec des mouvements et des oppositions internes qui balayent la notion d'alternatives. Non seulement, le capitalisme se refuse à être une société de victimes mais de surcroît il s'y oppose farouchement et défend l'idée d'une société de protagonistes. Pour nous le sujet central était de savoir comment faire bon usage du capitalisme.

**AM :** Dans vos écrits, vous insistez sur l'importance de la politique, ce rapport n'est-il pas particulièrement assumé par la discipline du design, intimement liée au système capitaliste économique et qui parfois l'accepte, parfois le critique ou le corrompt ?

**AB :** Absolument et surtout aujourd'hui, mais cette forme politique a évolué. Désormais, le designer produit une innovation qui est surtout fondamentale à l'industrie. L'organisation industrielle exige des innovations, de nouveaux produits, de la technologie et

de l'esthétique. Pour maintenir son existence, elle doit continuellement se transformer. À ce titre, ma position de théoricien engagé disposant d'une complète autonomie totale est un atout. Le problème est que l'industrie ne comprend pas qu'elle est morte sans les designers. J'endosse le rôle du physicien théoricien. Coexistent deux types de physiques, l'une appliquée, l'autre théorique. Le physicien théoricien formule des théories, cherche à interpréter et à produire, fait des découvertes dont personne ne comprend vraiment à quoi elles peuvent servir. Si on me demande à quoi ça No-stop City sert, je réponds : ça ne sert à rien.

**AM :** Et donc à tout !

**AB :** le grand thème de la connexion entre cette onde créative du design et celle l'architecture est encore à la traîne et cette question me préoccupe et j'y travaille.

**AM :** Comment peut-on créer cette onde entre le design et l'architecture dont vous parlez ?

**AB :** Selon deux stratégies ; la première étant celle du réalisme, que l'architecture n'a toujours pas saisie. Elle reste dans la consommation visuelle et se situe en dehors de la réalité de la vie contemporaine. Il est difficile aujourd'hui de conférer à l'architecture le même rôle qu'elle eu autrefois ; elle assume désormais un rôle essentiellement symbolique, cependant que le monde actuel est constitué d'objets, de produits et de services. C'est précisément ces données qui donnent sa vraie qualité à la métropole. Si l'architecture n'accepte pas les conditions du changement du réel, si elle ne se rénove pas, elle va droit dans le mur. L'autre stratégie consiste à s'inquiéter de la recherche. Les architectes n'y sont pas versés, ils ne savent pas comment en faire, ils ne la pratiquent pas, jamais hormis dans le cadre d'occasions professionnelles ou de concours. Au contraire, les designers ont toujours développé une recherche individuelle, ce qui explique le succès du design italien qui a su penser de manière autonome, développer une imagination habile à comprendre les mutations et capable d'intervenir et d'anticiper. La culture doit être stimulée par la recherche, elle ne s'autoproduit pas dans un cycle naturel !

**Alexandra Midal**

Propos recueillis à Milan 3 décembre 2004

Ce texte a été préalablement publié dans la revue 02 en janvier 2005

Ce texte ne peut être reproduit partiellement ou en totalité sans l'accord écrit de l'auteur @alexandra Midal

**Photos**

**Ci-dessus :** Portrait d'Andrea Branzi, collection personnelle

**Ci-contre :** Superonda, prototype put on show by Archizoom at the "Superarchitecture" exhibition in Pistoia. It is a sectional couch made of polyurethane, photographed here in the park of the Villa Strozzi, the first premises of the Archizoom Associati Studio.

**Ci dessous :** Couverture de l'ouvrage "Andrea Branzi, the Complete Works" J. Luoghi Edition Rizzoli, 1992.



**Musée des Abattoirs** 76, allées Charles-de-Fitte, Toulouse  
**Renseignements :** Maison de l'architecture - tel 05 61 53 19 89

expérimentation d'un site : mise en situation pratique

**3 juin 2005 / Journée :**

Andréas Christodoulides > Poursuite de l'analyse spécifique des personnes en situation de handicap

**24 juin 2005**

**Matin :** Andréas Christodoulides > Visite d'un site : savoir expertiser pour évaluer l'accessibilité à tous d'un site

**Après-midi :** Andréas Christodoulides, Catherine Charles-Couderc, Martine Jasinski et Yves-Marie Fuchs > Table ronde, échanges et évaluation

**07 octobre 2005 / Journée :**

Andréas Christodoulides, Catherine Charles-Couderc, Martine Jasinski et Yves-Marie Fuchs > Réflexions - Bilan

**Renseignements**

**Cellule Formation Continue CIFCA/EAT - Annie Montovany** au 05 62 11 50 63 / e-mail : annie.montovany@toulouse.archi.fr / **Yves Fuchs** au 05 62 11 49 12 / e-mail : yves.fuchs@toulouse.archi.fr

**Cépière Formation Toulouse - Andréas Christodoulides** au 05 62 14 95 00 (fax : 05 62 14 95 95) (port. 06 88 23 98 07) e-mail christodoulides.cf@ymca-cepiere.org

**Inscriptions**

**Ordre des Architectes Midi-Pyrénées**

45, rue Jacques Gamelin - 31100 Toulouse  
 tél. 05 34 31 26 66 / fax 05 34 31 26 69  
 e-mail croa.midi-pyrenees@wanadoo.fr

**2 La programmation architecturale**

**Contexte**

Les nouveaux textes du code des marchés publics imposent qu'à la base de tout appel public à la concurrence figure une étude des besoins à satisfaire. Dans le cas de la construction de bâtiments neufs, ou de la réutilisation, réhabilitation, restructuration de bâtiments existants, comme dans le cas d'opérations d'urbanisme, il est demandé aux maîtres d'ouvrages d'étudier la faisabilité technique, réglementaire, fonctionnelle, financière pour satisfaire ceux-ci. Voir : Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 - Loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée. Code des marchés publics : Chapitre Ier : Détermination des besoins à satisfaire. - Article 5 Ces dispositions réglementaires ont considérablement augmenté la demande, ce qui justifie la tenue de deux stages. Ce stage se propose d'aborder la programmation architecturale. La programmation urbaine ayant des préoccupations qui ne font pas appel aux mêmes techniques et aux mêmes savoirs sera abordée dans un autre stage.

**Objectifs**

Cette formation propose à des architectes, des élus, des praticiens de la maîtrise d'œuvre ou de la maîtrise d'ouvrage, l'apprentissage des principes et des techniques élémentaires de la programmation, soit pour éclairer un choix de diversification professionnelle pour les architectes, soit pour faire connaître la programmation, la démystifier auprès des élus et responsables de collectivités locales et leur présenter un outil de planification avec son mode d'emploi. La programmation a pour objet de recenser auprès du donneur d'ordres ses besoins réels, de les classer, de les analyser, d'en saisir l'importance, de détecter les antagonismes, d'éclairer le maître de l'ouvrage sur les conséquences de ses choix, de préserver l'avenir, d'attirer son attention sur des aspects dont il pourrait n'avoir pas immédiatement conscience (environnementaux, urbains, architecturaux, pratiques, symboliques, fonctionnels, stratégiques, réglementaires, financiers, économiques, etc...).

**Formateurs**

**Jean Nouvel**, programmiste, architecte DPLG, enseignant à l'École d'architecture de Toulouse chargé de mission près le Pôle de compétence, Expert près la Cour d'Appel de Toulouse, Président Honoraire du Conseil de l'Ordre des Architectes. Quinze années de pratique dans la programmation.

**Pour les études de cas : Maître Sudre**, Conseiller Régional, Président du Comité de Pilotage pour la construction de l'École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse (ENSAT). / **Séquences**, architectes, concepteurs de l'ENSAT. / **Dominique Coquard**, Maire de Villeneuve-Tolosane, Maître de l'ouvrage pour la construction d'un gymnase avec Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH). / **Joseph Almudever**, Architecte DPLG, Président honoraire de l'Ordre des Architectes, concepteur du gymnase et du CLSH.

**Prix**

**280 Euros net de taxes**

Rapprochez-vous de votre OPCA ou du FIF-PL afin d'obtenir des informations sur la prise en charge des frais de cette formation.

**Durée et calendrier**

**3 jours répartis sur trois semaines :**

**1<sup>er</sup> avril 2005**

Données théoriques, présentation des documents d'études de cas.

**> 8 avril 2005**

Etude de cas 1 :

**Le matin :** dissection de l'opération.

**L'après-midi :** discussion avec les acteurs réels.

**15 avril 2005**

Etude de cas 2 :

**Le matin :** dissection de l'opération.

**L'après-midi :** discussion avec les acteurs réels.

**Renseignements**

**Cellule Formation Continue CIFCA/EAT - Annie Montovany** au 05 62 11 50 63 / e-mail : annie.montovany@toulouse.archi.fr / **Yves Fuchs** au 05 62 11 49 12 / e-mail : yves.fuchs@toulouse.archi.fr

**Inscriptions**

**Ordre des Architectes Midi-Pyrénées**

45, rue Jacques Gamelin - 31100 Toulouse  
 tél. 05 34 31 26 66 / fax 05 34 31 26 69  
 e-mail croa.midi-pyrenees@wanadoo.fr

**3 Architecture et production du paysage**

**Contexte**

Face à la très forte demande sociale et politique en matière de paysages rural et urbain, les architectes et les professionnels du cadre bâti sont aujourd'hui dans la nécessité d'intégrer des problématiques paysagères dans leurs pratiques professionnelles. La loi paysage de 1993 a mis sous contrôle de l'état non seulement les sites exceptionnels mais également les paysages de notre quotidien. Le paysage n'a été que récemment pris en compte dans les formations initiales des acteurs de la production du cadre bâti notamment des architectes. Les professionnels du cadre bâti sont amenés à collaborer de plus en plus avec les professionnels du paysage.

**Objectifs**

Acquérir ou compléter les connaissances et les compétences pour permettre aux architectes de prendre rang dans les nouveaux marchés induits par les nouvelles réglementations et exigences paysagères. / Identifier les problématiques paysagères : paysage rural, paysage péri-urbain, paysage urbain. / Lire, comprendre et savoir intégrer les dynamiques paysagères dans le travail de conception. / Se familiariser avec des échelles de réflexion inhabituelles (par exemple : carte IGN 1/25000) qui sont celles des paysagistes. / Construire le paysage végétal et minéral : contraintes techniques, plantations, échelles de volumes, couleurs, saisons, entretien, échelles de temps : les temps de construction du paysage végétal. / Connaître et comprendre les langages et les modes de conception et de réalisation des professionnels afin de travailler efficacement avec les concepteurs de paysage et les pépiniéristes et entrepreneurs de VRD (terrassements et espaces verts). / Avoir la capacité de négocier avec les services instructeurs de l'état et des collectivités territoriales.

**Formateurs**

**CIFCA** (Centre Interprofessionnel de Formation Continue de l'Architecture et du Cadre de Vie)

**UMR MAP** (Modèles et simulation pour l'Architecture, l'Urbanisme et le Paysage) / ASM (Architectures, Paysages et sociétés Montagnardes) 694 CNRS-MCC :

**Contact pédagogique :** Michel Barrué, architecte DPLG, professeur des écoles d'Architecture. 05 62 11 50 45 / fax : 05 62 11 50 49 e-mail : michel.barrue@asm.map.archi.fr

**Prix**

**890 Euros net de taxes**

Règlement possible en deux chèques de 445 euros à l'inscription.

Rapprochez-vous de votre OPCA ou du FIF-PL afin d'obtenir des informations sur la prise en charge des frais de cette formation.

**Durée et calendrier**

**11 jours répartis de la façon suivante :**

**12, 13 et 14 mai 2005**

**27 et 28 mai 2005**

**10 et 11 juin 2005**

**24 et 25 juin 2005**

**7 et 8 juillet 2005**

**Renseignements**

**Cellule Formation Continue CIFCA/EAT - Annie Montovany** au 05 62 11 50 63 / e-mail : annie.montovany@toulouse.archi.fr / **Yves Fuchs** au 05 62 11 49 12 / e-mail : yves.fuchs@toulouse.archi.fr

**Inscriptions**

**Ordre des Architectes Midi-Pyrénées**

45, rue Jacques Gamelin - 31100 Toulouse  
 tél. 05 34 31 26 66 / fax 05 34 31 26 69  
 e-mail croa.midi-pyrenees@wanadoo.fr

**4 Le projet architectural et sa dimension sociale**

**Contexte**

Au-delà de la nécessaire «Politique de la ville» actuellement en développement dans le pays, doivent se mettre en place au sein des communes de véritables «Projets de ville» englobant les différentes dimensions de la ville sur des durées longues, cinq dix ans ou même plus. Ces projets orienteurs sur le long terme sont presque tous à construire au cours de la démarche qui s'est installée pour la période de 2000 à 2006, ils sont traversés par tous les projets d'aménagement du territoire et d'organisation de l'usage des sols, PLU - PADD - SCOT - Carte Communale - et par la nécessaire dynamique de l'intercommunalité, y compris les PAYS.

Les textes d'application insistent pour que l'ensemble de ces actions se déroulent en provoquant une implication concrète des populations et des associations qui les animent : c'est la démarche participative qui se doit d'être animée par les acteurs élus ou intervenants

C'est de cette ville en mutation que nous allons traiter et en profiter pour aborder les moyens et méthodes qui vont accompagner les mutations en cours gérées par des hommes et des femmes qui cherchent et qui co-agissent entre élus, techniciens publics et privés et architectes ou concepteurs.

**Objectifs**

Acquérir les concepts et le langage associé à la demande / Permettre à l'architecte et à l' élu de cerner la réalité du champ des intervenants du secteur socio-technique de la ville et favoriser la maîtrise des concepts qui seront autant de passerelles entre les champs professionnels. / Positionner l' élu et l'architecte comme acteurs des projets de la cité au sein d'une approche socio-technique et favoriser leur positionnement et leur insertion sur ce terrain / Dire pourquoi, comment et où l'on se sert de la CONCERTATION

**Formateurs**

**Jacques Garbay** : Sociologue (responsable de la formation) / Marie Dominique Calça : Enseignante à l'École de Santé de Rennes - Ministère des affaires sociales / **Guy Pottier** : Socio-ergonome / **Auguste Derrives** : Vice-Président national UFJT - Directeur habitat social en PACA, élu d'une commune et d'une intercommunalité

Plusieurs élus de collectivités confrontés à cette dynamique :

**Monsieur le Maire de Gramat (46) / Monsieur le Maire de Nailloux (31) / Monsieur le Maire de Tournefeuille (31) / Le Conseil Economique et Social (Midi-Pyrénées) / Le Conseil Régional (Midi-Pyrénées)**

**Prix**

**960 euros net de taxes**

Règlement possible en trois chèques de 320 euros à l'inscription Rapprochez-vous de votre OPCA ou du FIF-PL afin d'obtenir des informations sur la prise en charge des frais de cette formation.

**Durée et calendrier**

**13 jours répartis selon le calendrier suivant :**

**1<sup>ère</sup> partie :** l' élu et l'architecte, médiateurs-acteurs (3 jours)

**13 mai 2005**

Approche sociologique de la médiation et changement dans la Cité

**20 mai 2005**

La démarche participative, les acteurs de la ville, l' élu et l'architecte

**27 mai 2005**

La cohésion sociale, un objectif central pour une politique de la ville

**2<sup>e</sup> partie :** de la concertation à la démarche participative (10 jours)

**10 et 11 juin 2005 :** La lecture sociologique du territoire

**24 et 25 juin 2005 :** L'organisation de la concertation

**7 et 8 juillet 2005 :** L'animation de la concertation

**9 et 10 septembre 2005 :**

Mise en place et animation de la participation citoyenne

**23 et 24 septembre 2005 :**

Pratiques et opérationnalités des concertations adaptées aux citoyens

**Renseignements**

**Cellule Formation Continue CIFCA/EAT - Annie Montovany** au 05 62 11 50 63 / e-mail : annie.montovany@toulouse.archi.fr / **Yves Fuchs** au 05 62 11 49 12 / e-mail : yves.fuchs@toulouse.archi.fr

**Inscriptions**

**Ordre des Architectes Midi-Pyrénées**

45, rue Jacques Gamelin - 31100 Toulouse  
 tél. 05 34 31 26 66 / fax 05 34 31 26 69  
 e-mail croa.midi-pyrenees@wanadoo.fr

page 575 - Plan Libre - Architecture en Midi-Pyrénées





espaces, faute de quoi l'objectif de recherche de qualité urbaine resterait lettre morte.

En deuxième lieu, favoriser l'efficacité et la transparence de l'instruction du permis de construire avec des délais fermes et annoncés ainsi qu'un contenu précis et non extensible du dossier de demande de permis de construire. Il nous paraît également important d'instaurer un dialogue concepteur/instructeur au cours de l'instruction tout au moins sur les projets importants, un échange et un dialogue mis au service de la qualité architecturale pour favoriser la compréhension d'un projet et dépasser les blocages liés à l'application stricte d'un texte.

Enfin, une partie des contentieux engagés aujourd'hui témoigne d'un voisinage inquiet qui ne mesure pas bien les transformations futures de son environnement. Inscrire le permis de construire dans un processus plus démocratique nous paraît être un enjeu fondamental qui participera de la réduction du contentieux en complément bien sûr de la pénalisation des contentieux abusifs.

**Les principales propositions issues de ces réflexions**

Elles peuvent être synthétisées de la manière suivante :

Un volet paysager obligatoire pour toutes les constructions, une instruction par des professionnels formés pour apprécier l'insertion du projet dans son environnement / un projet architectural et paysager pour les lotissements élaborés par des professionnels formés au projet et à la conception des espaces urbains. Un contenu qui témoigne d'une démarche de projet qui intègre les enjeux de développement durable à travers un projet de composition urbaine à l'échelle d'un territoire élargi et un projet d'aménagement à l'échelle du site à urbaniser / la mise en place d'un guichet unique centralisant l'ensemble des procédures avec un mandataire désigné responsable chargé de la coordination entre les différents services et en mesure de remonter l'information au fur et à mesure du parcours du dossier dans les différents services instructeurs / le respect des délais d'instruction avec un point de départ au récépissé de dépôt du permis et la suppression des avis conformes / la transparence de l'instruction avec un cadre d'instruction unique (dont une liste de documents demandés exhaustive et fermée), et la possibilité pour le concepteur de suivre l'instruction (traçabilité de chaque étape et organisation de rencontres instructeurs/concepteurs sur les gros projets) / une pénalisation du contentieux abusif / la mise en place de mesures de communication et de visualisation du projet avant réalisation (consultation des demandes en cours et matérialisation de l'implantation et de la volumétrie de la future construction).

**Françoise FAVAREL**  
Présidente Commission Urbanisme au CNOA

## Modification de la garantie subséquente des contrats d'assurance de responsabilité

### Recours de l'Ordre (Source : CNOA)

La garantie subséquente permet à tout architecte assuré de continuer de se prévaloir des dispositions de son contrat d'assurance pendant un certain délai après la cessation de son activité.

Cette garantie couvre l'assuré contre les conséquences pécuniaires des sinistres, dès lors :

...que le fait dommageable est antérieur à la date de résiliation ou d'expiration de la garantie,

...et que la première réclamation est adressée à l'assuré ou à son assureur entre la prise d'effet initiale de la garantie et l'expiration d'un délai subséquent à sa date de résiliation ou d'expiration mentionné par le contrat, quelle que soit la date des autres éléments constitutifs des sinistres.

L'article L.124-5 du code des assurances précise que "le délai subséquent des garanties déclenchées par la réclamation ne peut être inférieur à cinq ans".

Le décret n°2004-1284 du 26 novembre 2004 relatif à la garantie subséquente des contrats d'assurance de responsabilité et modifiant le code des assurances en sa partie réglementaire augmente pour certains professionnels ce délai en précisant : "qu'il ne peut être inférieur à 10 ans lorsque l'assuré, personne physique ou morale exerce (notamment) l'une des professions suivantes : Administrateur de biens / Administrateur judiciaire et mandataire judiciaire au redressement et à la liquidation des entreprises, / Constructeur d'un ouvrage mentionné aux articles L231-1 du code de la construction et de l'habitation et 1646-1, 1792-1, 1831-1 du code civil, ainsi que ses sous-traitants : Géomètre expert / Syndic de copropriété.

Ce délai s'applique aussi, lorsque l'assuré personne physique ou

morale exerce l'une des activités suivantes :

Pratique du droit à titre accessoire par une personne pouvant se prévaloir de l'agrément prévu à l'article 54 de la loi du 31 décembre 1971, etc".

Ce décret précise également que le plafond applicable à la garantie est unique pour l'ensemble de la période et ne peut être inférieur à celui de la garantie déclenchée l'année précédant la date de sa résiliation ou de son expiration. Il peut être reconstitué au gré des parties (articles R. 124-4 du code des assurances).

C'est contre cette disposition relative au plafonnement, restrictive défavorable aux architectes et contraire au code des assurances, que Jean-françois Susini a adressé un recours au Conseil d'Etat à la fois en son nom propre et au nom de l'Ordre, afin que le recours ne puisse être rejeté sur des questions de pure forme.

## Prix de l'Art Urbain 2004

**Le Prix de l'art urbain récompense des démarches d'opérateurs qui défendent la qualité architecturale, la qualité de la vie sociale et le respect de l'environnement.**

**Pour la 8<sup>e</sup> édition, le Palmarès a distingué un lauréat et trois mentions :**

**Lauréat : "Un viaduc dans un parc"** - Pont du Gard (30) - Aménagement du site. Maîtrise d'œuvre : Jean-Paul Viguier, architecte ; Laure Quoniam, paysagiste ; Maarten Van Severen designer et Gilles Cusy architecte, pour le mobilier extérieur ; James Turrell, mise en lumière.

**Mentions : "De la friche au parc d'activités"** - Alfortville et Choisy le Roi (94) - Respect de l'environnement et meilleure communication. Maîtrise d'œuvre : Pascal Reyssat, Didier Deberle et Cyril Pleimelding, conduite d'opération ; Jean-Charles Bauve, architecte-urbaniste, architecte-paysagiste coordinateur ; Jean-Luc Gadeyne, architecte-paysagiste, atelier vertige. / **"Une cité jardin aux références durables"** - Stains (93) - Qualité vie sociale. Maîtrise d'œuvre : Georges Albenque et Eugène Gonnot. / **"L'îlot rénové de la dame-Blanche"** - Paris 13<sup>ème</sup> - Qualité Architecturale. Architectes : Dominique Hertenberger, Jacques Vitry et Mathieu Joulie

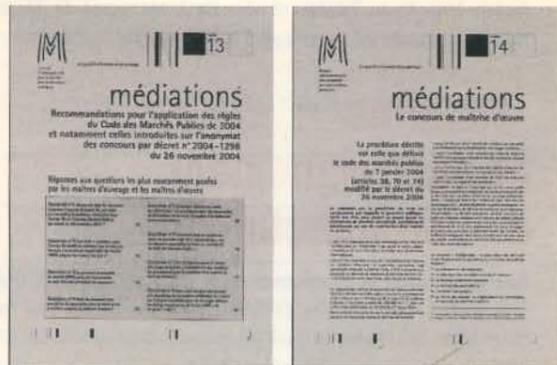
## Publications de la Miqcp

### Médiations n°13 :

Recommandations pour l'application des règles du code des marchés publics et notamment celles introduites sur l'anonymat des concours par le décret du 26 novembre 2004

Cette fiche répond aux questions les plus couramment posées par les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre telles que :

...comment organiser le travail du jury suite aux nouvelles dispositions sur les règles de l'anonymat.



...peut-on demander une prestation de conception dans le cadre d'une procédure adaptée de maîtrise d'œuvre.

...comment mettre en œuvre la nouvelle règle de régularisation des candidatures incomplètes

...dans quels cas recourir à la conception-réalisation ou au dialogue compétitif

Vous pouvez les télécharger sur le site [www.archi.fr/MIQCP](http://www.archi.fr/MIQCP)

### Médiations n°14 : le concours de maîtrise d'œuvre

Cette présente fiche décrit la procédure du concours telle que définie dans le code des marchés publics du 7 janvier 2004 modifié par le décret du 25 novembre 2004 :

- \_la procédure du concours
- \_la sélection des candidats
- \_la réunion pour les questions/réponses
- \_la remise des prestations
- \_l'examen des projets
- \_le choix du lauréat, la négociation et l'attribution du marché

## FORMATION

## Pôle Régional de Formation Midi-Pyrénées Programme des stages 2005

### 1 Architecture et autonomie / Qualité des lieux de vie et évolution des comportements individuels

#### Contexte

L'accessibilité des personnes à tous les lieux de vie et l'intégration des personnes en situation de handicap, étant un des trois grands chantiers nationaux, sont aujourd'hui considérées comme un impératif démocratique.

À des degrés divers, les handicaps, qu'ils soient permanents ou temporaires, concernent près de 40% de la population française. Le nombre de personnes en situation de handicap va s'accroître considérablement au fil des ans, autant pour des raisons médicales ou accidentelles que démographiques. L'accessibilité est un enjeu de notre société. Les professionnels, aménageurs de l'environnement et du cadre bâti, ne peuvent négliger son impact sur la qualité de vie de tous les citoyens. Le nombre de personnes en situation de handicap (déficience motrice et / ou déficience sensorielle) et leur désir légitime de s'intégrer socialement pose incontestablement de nombreuses difficultés.

En effet, la qualité de l'environnement est primordiale pour tout individu mais encore plus pour la personne en état d'incapacité. Ainsi, un environnement qui réduit les effets des incapacités augmente l'autonomie, le bien-être et la sécurité de la personne. Donc, l'aménagement et l'adaptabilité de l'environnement aux personnes en situation handicapante exige :

...De prendre en compte les contraintes spécifiques et les conséquences du handicap en considérant le facteur exclusion.

...De donner à ces personnes les moyens de fonctionner de façon autonome.

Un texte de loi, dont la sortie est prévue en février 2005 fixe un délai maximum de 10 ans pour rendre accessible aux personnes en situation de handicap les transports en commun, les immeubles d'habitation, les établissements scolaires et les lieux recevant du public.

#### Objectifs

Identifier les situations handicapantes. / Analyser et comprendre les différentes demandes des personnes en situation de handicap.

...Connaître les exigences réglementaires en matière d'accessibilité.

...Détecter les obstacles architecturaux et environnementaux / Évaluer l'accessibilité d'un site / Concevoir des aménagements pour rendre un site accessible à tous.

#### Formateurs

##### Responsable pédagogique :

**Andreas Christodoulides**, architecte DPLG, Responsable Mission Accessibilité Céprière Formation, Expert en Accessibilité, Intervenant à l'Université de Perpignan. / **Catherine Charles-Couderc**, Architecte D.PLG. / **Maury Ferrati**, formatrice déficience visuelle, « instructrice en locomotion ». / **Martine Jasinski**, Docteur en médecine, chargée de cours à l'école d'orthophonie de l'UPS et à l'école d'infirmières de la Croix Rouge de Toulouse, fondatrice de l'association des malentendants et devenus sourds de Midi-Pyrénées.

#### Prix

**790 euros par stagiaire** (un déplacement et le repas lors du déplacement compris) Paiement en trois fois : 300 en mars, 300 en avril, 190 en mai 2005.

Rapprochez-vous de votre OPCA ou du FIF-PL afin d'obtenir des informations sur la prise en charge des frais de cette formation.

#### Durée et calendrier

##### 6 jours :

##### 25 mars 2005

**Matin** : Andreas Christodoulides > Présentation des objectifs de la formation

**Martine Jasinski** > Découvrir et comprendre la déficience auditive

**Après-midi** : Maury Ferrati > Découvrir et comprendre la déficience visuelle

##### 15 avril 2005 / Journée :

Andreas Christodoulides > Découvrir et comprendre la déficience motrice > Analyse des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap

##### 13 mai 2005 / Journée :

Andreas Christodoulides et Catherine Charles-Couderc > Visite et

Médiation / 57.0. Plan Libre 20020 page 4

## JURISPRUDENCE

## Marchés publics

## 1 Motif du rejet des candidatures

L'absence de communication aux candidats des motifs du rejet de leur candidature ou de leur offre justifie la suspension du marché.

La PRM (personne responsable du marché) a l'obligation de communiquer aux candidats qui en font la demande, les motifs ayant justifié le rejet de leur candidature ou de leur offre.

Le Conseil d'Etat a jugé que l'absence d'information du candidat dans un délai de 15 jours constitue une atteinte aux obligations de publicité et de mise en concurrence : la passation du marché litigieux doit être suspendue.

Cette jurisprudence, prise sous l'emprise du code marché public de 2001, se trouve renforcée par les dispositions du nouveau code qui impose un délai de 10 jours (contre 15 auparavant) entre l'information des candidats du rejet de leur candidature ou offre et la signature du marché.

N'hésitez pas à demander par écrit aux maîtres d'ouvrage les motifs de rejet de vos candidatures ou offres.

(Conseil d'Etat - 21 janvier 2004 - Sté Aquitaine Démolition)

## 2 Recours à des avis extérieurs dans la procédure de concours

Le Ministère des affaires étrangères a organisé un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle ambassade à Tokyo. Pour retenir le projet choisi, la personne responsable du concours s'est fondée sur l'avis d'une commission technique qui avait consigné dans son rapport des appréciations

sur les projets des candidats ayant le même objet et la même nature que celles portées par le jury de concours.

Une telle procédure n'est pas régulière. Si la personne responsable du marché n'est pas liée par l'avis du jury et s'il lui appartient de recueillir tous les éléments lui paraissant utiles avant d'arrêter sa décision, elle ne peut faire procéder par un tiers à un examen comparé des offres ayant le même objet et la même nature que celui de l'article 71 du code des marchés publics a entendu réserver au jury, afin d'assurer l'impartialité et la transparence de la procédure.

(Conseil d'Etat - 25 juin 2004 - Ministre des Affaires Etrangères c/M. Soler n°263404)

## 3 Habilitation du maire

Le Conseil d'Etat confirme, dans cet arrêt, qu'un maire ne peut souscrire un marché au nom de sa commune sans y avoir été autorisé par une délibération expresse de l'assemblée délibérante. Or, sauf à méconnaître l'étendue de sa compétence, le conseil municipal ne peut valablement délibérer que lorsque tous les éléments essentiels du marché, au nombre desquels figurent notamment l'objet précis du contrat, mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire sont connus. En conséquence, dans les marchés d'un montant supérieur à 230 000 ht, l'habilitation du Maire à signer le marché ne peut intervenir qu'à l'issue de la procédure de passation, juste après le choix du titulaire. En l'espèce, l'habilitation avait été donnée au Maire par le conseil municipal dès le lancement de la procédure, ce qui a entraîné l'annulation du marché irrégulièrement conclu.

(CE, 13 oct. 2004, n°254007, cne de Montélimar)

## Fonds documentaire

## Mise en place

La Maison de l'Architecture entreprend la mise en place d'un fond d'images concernant des réalisations récentes d'équipements, de logements... d'espaces publics... L'objectif est de constituer un fond documentaire accessible à tous qui puisse témoigner de la diversité des opérations de maîtrise d'œuvre conduites en Midi-Pyrénées, et au-delà être une base qui permette de mieux valoriser auprès du public les démarches de conception.

Cette entreprise qui risque d'être de longue haleine, fait ses premiers pas cette année sur le thème des espaces publics... Une stagiaire est aux côtés d'Aurélié Bayol sur une durée de deux mois (mars-avril) pour amorcer ce travail. Un contact sera pris prochainement pour que chacun de celles et ceux qui ont assuré la maîtrise d'œuvre d'espaces publics dans les cinq dernières années sur Midi-Pyrénées se fassent connaître.

D'ores et déjà, si vous comptez de telles réalisations à votre actif, merci de vous faire connaître auprès de la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées (tél : 05 61 53 19 89 - Fax : 05 34 31 26 69 - Mail : ma-mp@wanadoo.fr)

Le courrier + fiche à documenter associés à l'envoi de plan libre vous permet de transmettre cette information à la Maison de l'architecture.

## ABONNEMENT

## Bulletin d'abonnement (10 numéros/an)

Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse :

e-mail :

Professionnels 20 €

Étudiants (joindre une copie de la carte d'étudiant) 10 €

(Le règlement de l'abonnement est à effectuer par chèque et à retourner à :

La Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, 45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse.

## PLAN LIBRE

Le journal de l'Architecture en Midi-Pyrénées  
Mensuel

A l'initiative de la Maison de l'Architecture  
de Midi-Pyrénées

MAISON  
DE  
L'ARCHITECTURE

Société d'édition : Première Réponse - 9, bld des Minimes  
31000 Toulouse - Tél : 05 34 40 60 32 - Fax : 05 34 40 69 31  
Dépôt légal à parution

Registre du commerce : RCSB 414 832 089

N° commission paritaire : 1204 T 82517

Gérant - directeur de la publication : André Gérome Gallego

Directeur de l'information : Philippe Vigneu

Rédacteur en chef : Jean-Manuel Puig

Secrétaire de rédaction : Pierre-Louis Taillandier

Comité de rédaction : Nathalie Bruyère, Thierry Chabbert,  
Marylène Kerlovéou, Dominique Perret, Gérard Ringon,  
Gérard Tiné, Pierre-Edouard Verret.

Ont participé à ce numéro : Jean Luc Antonucci, Nathalie  
Bruyère, Pierre Teisserenc, Gérard Tiné.

Informations Cahier de l'Ordre : Huguette Sié

Coordination : Aurélié Bayol.

Graphisme : Guillaume Chavanne, Emmanuelle Campdoras.

Impression : SRI

Pour écrire dans Plan Libre : contactez la Maison  
de l'Architecture de Midi-Pyrénées • 45 rue Jacques  
Gamelin 31100 Toulouse. Tél : 05 61 53 19 89

e-mail : ma-mp@wanadoo.fr • La rédaction n'est pas  
responsable des documents qui lui sont spontanément remis.

Avec le soutien du Conseil Régional de Midi-Pyrénées  
et de la Mairie de Toulouse et du Club des partenaires de la  
Maison de l'Architecture : iconcept, Technal, Imerys T.C.,  
Lafarge, Soprema, Pilkington, Oddos Buro.



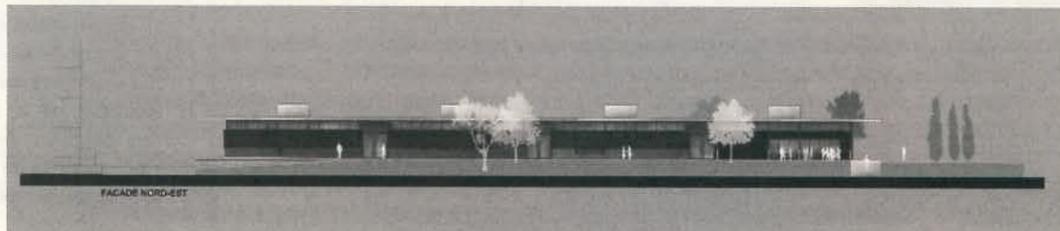
MAIRIE DE TOULOUSE



1



3



2

Type	Opération	Maître d'ouvrage	Equipes retenues	Equipes lauréates
Adapt.	Aménagement d'un immeuble communal, rue du Collège, en vue d'abriter des collections d'objets d'art sacré à Pamiers (09)	Mairie de Pamiers		Jacques Liberman
Adapt.	Construction d'un gymnase à Saint-Geniez d'Olt (12)	Communauté de Communes des pays d'Olt et d'Aubrac		Sarl HBM Architectes / Inse (bet)
Adapt.	Restructuration de la salle polyvalente de Saint-Geniez d'Olt (12)	Mairie de Saint-Geniez d'Olt		Yvan Peytavin (34)/ Guy Marcillac/ Patrice Durand Gérard Recalde-Georges Rouch (bet)/ Michel Frustie (économiste)
Ref.	Extension du génie biologique de l'INSA à Toulouse (31)	Insa		Selarl Jean-Pierre Larrouy / Selarl Hugues Sicre Saint-Paul
Esq.	Construction du lycée du Sud Toulousain à Pins Justaret (31)	Conseil Régional Midi-Pyrénées	1 Sarl Sagnes - Pettes/ Dubosc & Landowski (92)/ Befs Ingénierie Sud-Ouest (bet structures - fluides - cuisiniste - Ssi - économiste opc)/ Eric Durand (conseiller environnement) 2 Selarl Calvo - Tran Van/ Ingénierie Studio (bet fluides - Ssi - / Bateco (économiste - opc)/ Arwytec (cuisiniste) 3 Scp Dompnier - Lemaire/ Daniel Roudière/ Gcau/ Seti (bet structures)/ Betce Ingénierie (bet fluides)/ Inotech (cuisiniste)/ Daniel Bardet (opc) 4 Bruno Gaudin (75)/ Sarl Azéma Architectes/ Technip-TPS (bet structures - fluides - Ssi - économiste - cuisiniste)/ Gaudin Ingénierie (conseiller environnement)	Scp Dompnier - Lemaire/ Daniel Roudière/ Gcau/ Seti (bet structures)/ Betce Ingénierie (bet fluides) Inotech (cuisiniste)/ Daniel Bardet (opc)
Adapt.	Extension d'une salle de restaurant de la Maison des Aînés à Blagnac (31)	Mairie de Blagnac		Sarl Arc & Fact / Befs (bet)
Adapt.	Extension et rénovation de deux bâtiments à Colomiers pour le SGAP (31)	Ministère de l'Intérieur		Marc Ruauudel
Esq.	Construction de la halle technologique à l'IUFM de Midi-Pyrénées à Toulouse (31)	Conseil Régional Midi-Pyrénées	1 Sarl 360°/ Sechaud Ingénierie 2 Scp Espagno - Milani/ Oth Sud-Ouest 3 Scp Cirque - Dargassies/ Ingénierie Studio/ Efc 4 Christophe Cousy/ Marc Laurens/ Pierre-Guy Loustau / Ingérop Sud-Ouest/ Fco Conseil	Sarl 360°/ Sechaud Ingénierie
Négoc.	Construction d'une résidence de 250 chambres à Toulouse Rangueil (31)	SA HLM de l'Université		Jean-Philippe Loupiac/ Nicole Roux-Loupiac
Adapt.	Rénovation de l'Eglise Saint-Pierre de Blagnac (31)	Mairie de Blagnac		Michel Péron/ Laraman (bet)/ Le Douarin (économiste)
Adapt.	Réalisation d'un cynodrome dans la zone verte de Garonne à Toulouse (31)	Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse		Sud-Ouest Infra/ Norbert Etilé/ Otce
Adapt.	Résidentialisation du groupe Lou Bosc (152 logements), rue F. Laulanié, chemin du Mirail, appartenant à l'Opac de Toulouse (31)	OPAC Toulouse		Patrick Colombier (75)/ Danièle Damon (75)/ Betem Ingénierie
Adapt.	Démolition d'une friche industrielle et requalification d'une partie en un site d'entreprise à Condom (32)	Communauté de communes de la Ténarèze		Francis Gaussail
Adapt.	Aménagement du cours Armagnac et de la rue Saint-Esprit à Lectoure (32)	Mairie de Lectoure		Selarl Calvo - Tran Van
Adapt.	Restructuration d'un bâtiment communal de 200 m <sup>2</sup> à Lectoure (32)	Mairie de Lectoure		Daniel Dariès
Adapt.	Réalisation d'un complexe polyvalent à Labastide Murat (46)	Communauté de Communes du Causse de Labastide Murat		Denis-Pierre Verhac/ Sarl Coq-Lefranc (24)
Adapt.	Réaménagement de la résidence de tourisme "Les Ségalières" à Gramat (46)	Mairie de Gramat		Yves Doumenc
Adapt.	Extension du siège du Grand Tarbes (65)	Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes		Patrice Tajan/ Pascal Rosalès/ Betep/ Setes
Adapt.	Réhabilitation de la Piscine Tournesol à Tarbes (65)	Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes		GCAU/ Setes/ Astragale
Adapt.	Construction d'un bâtiment de type halle industrielle d'une surface de 600 m <sup>2</sup> sur le campus de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes (ENIT) (65)	INP Toulouse		Selarl Calvo - Tran Van
Adapt.	Construction du département Génie du conditionnement et de l'emballage à l'IUT de Castres (81)	Syndicat Mixte pour le Dév. de l'Enseign. Supérieur du Sud du Tarn		Roger Taillibert (75)/ Serige (bet)
Adapt.	Réalisation d'un programme d'aménagement et de requalification urbaine du centre bourg de Lisle-sur-Tarn (81)	Mairie de Lisle-sur-Tarn		Louis Canizarès
Adapt.	Aménagement d'un espace jeunesse de 368 m <sup>2</sup> et d'une salle polyvalente de 560 m <sup>2</sup> dans le cadre de la reconversion de l'Ecole Louis Paulin à Castres (81)	Mairie de Castres		Virginie Cabanes-Seguier/ Eurl Claude Gimbergue (maître d'œuvre)/ Soab (bet structures)/ Cecat - Averous (bet acoustique/thermique)
Esq.	Construction de 52 logements collectifs, avenue Dembourg, quartier de la Verrerie, à Albi (81)	Tarn Habitat	1 Scp Brunerie - Irissou 2 Sarl Sagnes - Pettes 3 Atelier A & A (Claude Rigoux/ Bruno Marcato/ Jean Painvin/ Elisabeth Fouquet)	Atelier A & A (Claude Rigoux/ Bruno Marcato Jean Painvin/ Elisabeth Fouquet)

Page 576 - Plan Libre - 2000 Page 1

# ARCHITECTURE EN MOUVEMENT

Le jeudi 28 octobre 2004, à l'initiative de la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées qui organisait la deuxième édition des « Rendez-vous Architecture et Cinéma », l'École Supérieure d'Audiovisuel et l'École d'Architecture de Toulouse étaient réunies dans la salle de projection de la Médiathèque José Cabanis, pour présenter différentes manières de « Filmer la ville » mises en œuvre dans des films réalisés par des étudiants des deux écoles.

Cette rencontre s'inscrit dans la dynamique d'un processus, déjà ancien, d'échanges fertiles entre l'architecture et des disciplines universitaires voisines ou des professions connexes. Mouvement qui participe à une transformation progressive du champ d'investigation de l'architecture et de l'architecte.

C'est, en l'occurrence, entre architecture et audiovisuel que l'on peut s'efforcer de tendre quelques passerelles.

D'abord parce que cinéma et audiovisuel peuvent constituer un réel objet d'étude pour les architectes et les étudiants en architecture.

Pour l'architecture vue et montrée par les films, mais aussi pour l'image des architectes qu'ils donnent à voir.

Parce que les films, de quelque nature qu'ils soient, sont susceptibles de constituer, pour l'architecte, une source historique qui peut lui permettre de repérer et d'analyser le mouvement des villes, des façons de construire, des modes d'habiter.

Pour la place et la spécificité que l'on peut reconnaître aux architectes et à l'architecture dans le cinéma. Et tout particulièrement dans le domaine du décor.

Il serait également fort intéressant d'étudier et d'analyser le cas des architectes qui sont devenus réalisateurs. On pourrait notamment chercher à identifier ce que l'architecture a pu leur apporter dans l'exercice du métier de réalisateur mais aussi comment ils y ont investi, valorisé ou transformé leurs compétences d'architectes.

Par ailleurs, les ressources et capacités actuelles des outils de dessin informatique, aujourd'hui largement répandus dans les écoles et agences d'architecture, laissent penser que les techniques de représentation architecturales que mobilise désormais l'architecte entretiennent des rapports de voisinage sans cesse croissants avec les modes de représentation audiovisuels. De sorte que des architectes, des étudiants ou ceux qui les forment sont de plus en plus tentés de s'intéresser à l'outil audiovisuel pour en tenter une réelle appropriation ou pour y rechercher des espaces de convergence et s'efforcer d'identifier des interfaces communes.

Pour étudier ce rapport de l'architecte à l'outil audiovisuel, on pourrait s'inspirer utilement de l'analyse que propose Daniel Estevez qui identifie et décrit dans son ouvrage « Dessin d'architecture et infographie »<sup>1</sup>, trois fonctions pour le dessin d'architecture : La fonction prescriptive, pour construire, la fonction descriptive, pour rendre visible, et la fonction spéculative, pour connaître et concevoir.

Pour les fonctions prescriptive et descriptive, le développement des systèmes numériques suscite une imbrication toujours plus forte entre infographie et audiovisuel qui oblige, de fait, l'architecte à une confrontation progressive et incontournable avec les spécificités de l'expression audiovisuelle en regard des pratiques traditionnelles de représentation de l'architecture et de l'espace. Ce qui devrait à terme l'amener à s'interroger sur sa manière de voir et de montrer. Ce qui ne peut pas être sans conséquences aussi sur le processus de conception.

Mais c'est probablement dans la fonction *spéculative*, telle que la définit Daniel ESTEVEZ, que les architectes et futurs architectes ont également beaucoup à explorer et à inventer. Les travaux des étudiants en architecture sont très prometteurs dans ce domaine<sup>2</sup>. L'audiovisuel leur permet d'investir un lieu, de s'y immerger, de l'explorer, d'en prendre la température. Avec

l'audiovisuel les architectes peuvent prendre la mesure du monde et explorer la dimension cachée de l'architecture, c'est-à-dire la vie sociale dont elle est le siège. Une pulsation dont le dessin d'architecture sait difficilement rendre compte.

A condition d'admettre que l'architecture ne consiste pas seulement à produire des œuvres d'art, hors contexte, mais qu'elle a pour but d'être habitée et vécue, c'est-à-dire investie, appropriée et transformée par ses occupants. Ce que, d'une certaine façon, les promoteurs et les illustrateurs de leurs programmes immobiliers et financiers ont bien compris.

Audiovisuel et architecture doivent échanger, explorer de nouveaux modes d'expression qui leur sont respectivement étrangers. De cette interaction émergent et naissent au monde de nouveaux territoires. D'autres confrères (ou anciens étudiants en architecture) pourraient certainement dire la même chose pour des domaines ou disciplines différents. C'est, en cette période de discussions pour une redéfinition du terme « architecte », un mouvement que la profession devrait oser prendre en compte. Un architecte sait et doit assurément construire. Mais sa fonction de maître d'œuvre ne devrait pas réduire sa place à la seule



construction de murs. On peut alors se demander pourquoi la profession tient autant à se priver de tous ces espaces, nouveaux pour elle, qui pourraient faire sa richesse et garantir qu'elle reste une force de proposition dynamique et un vivier foisonnant, résolument tourné vers l'exploration, la découverte, l'innovation et la création.

Jean-Luc Antonucci

Architecte, Maître de Conférences à l'ESAV  
(Université Toulouse-Le Mirail)

Co-animateur de la revue Cadrage ([www.cadrage.net](http://www.cadrage.net))

#### NOTES

<sup>1</sup>Daniel ESTEVEZ, *Dessin d'architecture et infographie*, CNRS Éditions, Paris, 2001

<sup>2</sup>Voir à ce sujet l'article publié par Cadrage : <http://cadrage.net/dossier/archicine/archi1.html>

# PAUL VIRILIO

## VILLE PANIQUE AILLEURS COMMENCE ICI

Galilée - 24 euros

**A**près l'édifiante exposition «Ce qui arrive» sur les catastrophes, à la Fondation Cartier à Paris, Paul Virilio nous montre à travers son dernier ouvrage paru aux Editions Galilée que la ville, « lieu d'émergence de la politique » est aujourd'hui la cible "privilégiée" de catastrophes engendrées par le terrorisme. Longtemps la guerre se définissait par son champ d'exercice, son temps particulier, ses stratégies terrestres, marines, sous-marines et aériennes. Dorénavant, à l'ère du virtuel et de la culture mondialisée de l'internet, les actes de guerre sont larvés et pourrait-on dire sans lieu défini ou prévisible. La délocalisation est globale et le terrorisme de masse cible les objectifs civils pour faire valoir ses revendications. L'urbanisme moderne en concentrant les populations offre une fragilité toute trouvée pour percer les anciennes cuirasses. La ville panique et le 11 septembre 2001 confirme à une échelle encore inconnue le spectacle de l'échec de stratégie désuètes. Géopolitique et géostratégie traditionnelles se voient (au sens du spectacle télévisuel en boucle que nous avons encore à l'esprit, image rémanente de la catastrophe globale) mettent à mal le cœur de nos cités, de son architecture verticale, de sa voirie et des «antiques» places d'armes et autres fortifications. Les conflits en changeant radicalement de nature peuvent s'opérer au centre de nos concentrations urbaines, hélas bien plus efficacement que de longs bombardements et qu'aucune force d'intervention classique ne peut véritablement déjouer. Quid alors des concerts des nations et de la géopolitique à la Clausewitz ? Après Hiroshima, l'attentat massif contre New York a en effet inauguré l'ère du «déséquilibre de la terreur «sonnant le glas de guerres froides dépassées basées sur des potentiels de forces s'équilibrant au-delà de traités. Afin de montrer l'accélération du temps des villes, thème cher à Virilio, il nous en rappelle l'évolution. Du forum aux perspectives, de sa cartographie à ses trajets, de ses banlieues aux aéroports, les changements dus à l'hyperconcentration mégapolitaine nous forcent à constamment mettre à jour nos images mentales, celles de notre sens de l'orientation. L'insécurité du territoire qui en découle à l'échelle des sociétés accentue notre état d'alerte face aux risques majeurs et aux fragilités de ces ensembles démesurés, exemple le «black out» aux USA en août. 2003 (la plus vaste rupture de réseau énergétique occasionnant l'arrêt d'urgence de sept centrales nucléaires). Le test en vraie grandeur que fut le onze septembre a montré aussi qu'au cœur de l'accumulation des villes l'accélération de la réalité a révélé la « démocratie d'émotion » et ses décisions brutales. Les villes fermées (gated communities) symptomatisent les peurs sur la ville. Cette fermeture ou forclusion comme une claustration ne semble pourtant qu'une réponse négative à la vie des cités. Le philosophe de l'urbanisme pose les questions de l'organisation des villes face à la violence terroriste et à la soudaine globalisation du chaos. Face à l'accélération technologique, le corps territorial se distend, se fragilise, sa gestion semble impossible et le corps social normalement solidaire dans cette aventure urbaine et citoyenne se désintègre dans les communautés virtuelles (aux voyages circumterrestres de jadis se substituent la vitesse de navigation sur la toile). Les accents pessimistes de Virilio, ne doivent pas faire oublier sa formidable capacité de synthèse de la multiplicité des faits que créent nos mégapoles (voir le traitement de cette problématique sous forme d'inventaire par Rem Koolhaas) et cette lucidité érudite, rationnelle et poétique à la fois – bachelardienne - qui se pare de ce qui pourrait sembler une terminologie voire une phraséologie inutile, à l'incontestable mérite de cette clarté passionnée d'un regard avisé et très documenté sur notre monde, par ce choix même des mots, de nous protéger contre une forme de déréalisation de ce dernier par perte des images. Les apparences de la réalité virtuelle, toute espèce de standardisation «rendra nécessaire une écologie des images». Entente mesure et démesure, mutations, vitesse de passage aux différents niveaux, politique, géopolitique, géostratégique, planétaire, du point de vue de la démocratie intramuros et d'un terrorisme a-localisé de mass killer, de notre habitat et du désert qui guette, la place concrète de l'homme dans la ville, sa réflexion sur son peu de pouvoir sur le destin des villes (qui gouverne vraiment ?) et l'infinie croissance urbaine nous amènent à impérativement rester vigilants, au-delà du bien et du mal, sous peine d'amnésie spatiale et d'anéantissement certain à force d'interactivité... virtuelle.

Pierre Teisserenc, architecte

Paul Virilio La bombe informatique - Ed. Galilée

Paul Virilio L'horizon négatif - Ed. Galilée

Voir aussi :

Alexandre Adler J'ai vu finir le monde ancien - Ed. Grasset et Fasquelle

Walter Benjamin Œuvres - Folio

Martin Van Creveld La Transformation de la Guerre - Ed. Du Rocher

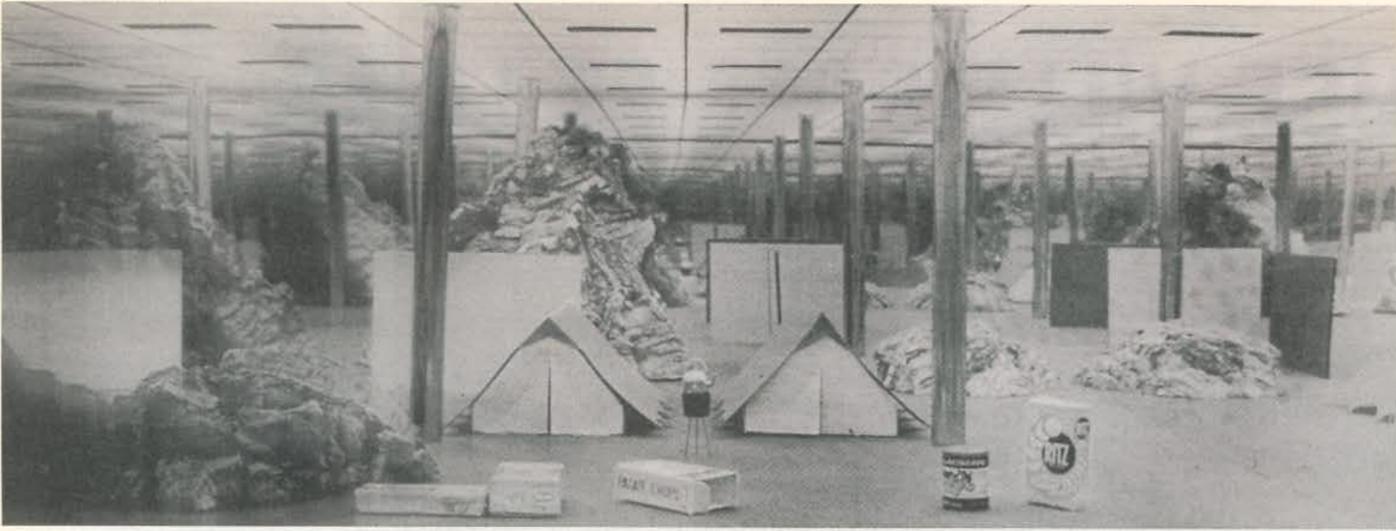
Ignacio Ramonet Géopolitique du Chaos - Ed. Galilée

Ville panique

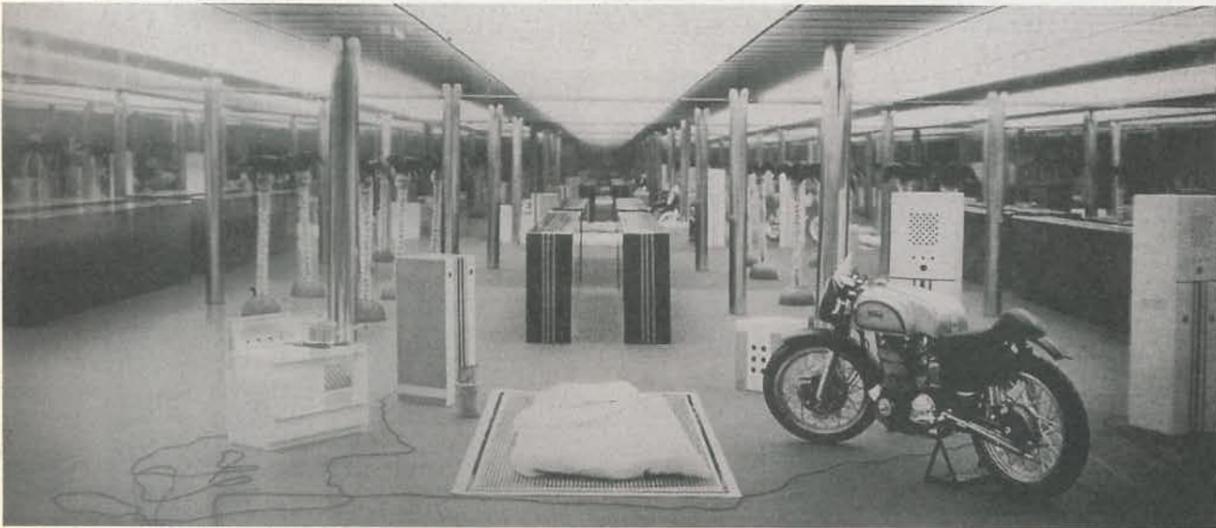
Ailleurs commence ici

Paul Virilio

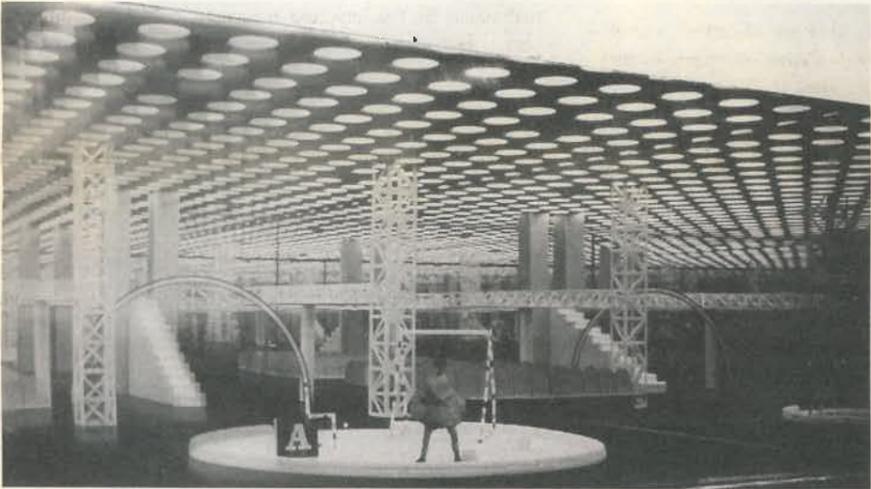
Galilée



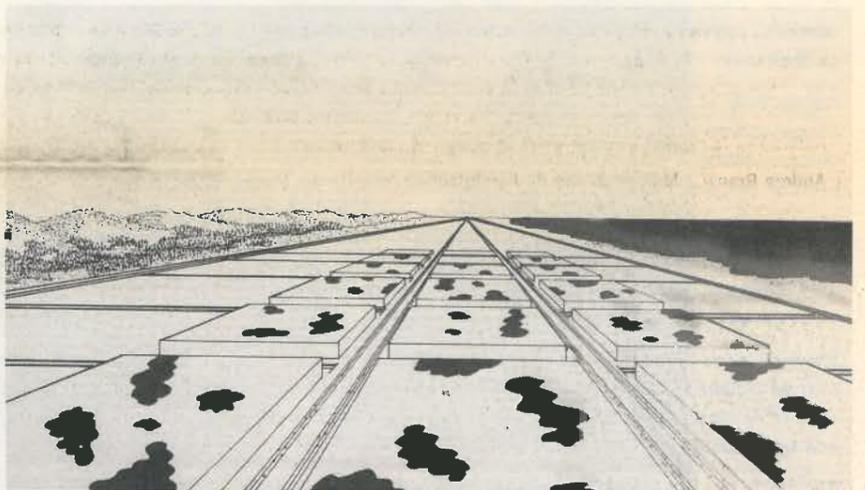
1



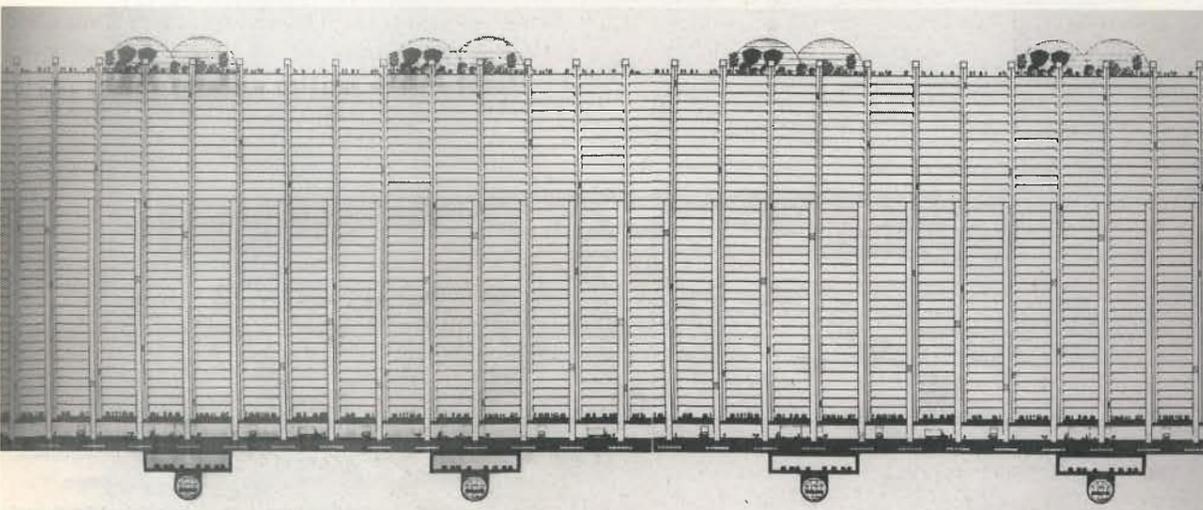
2



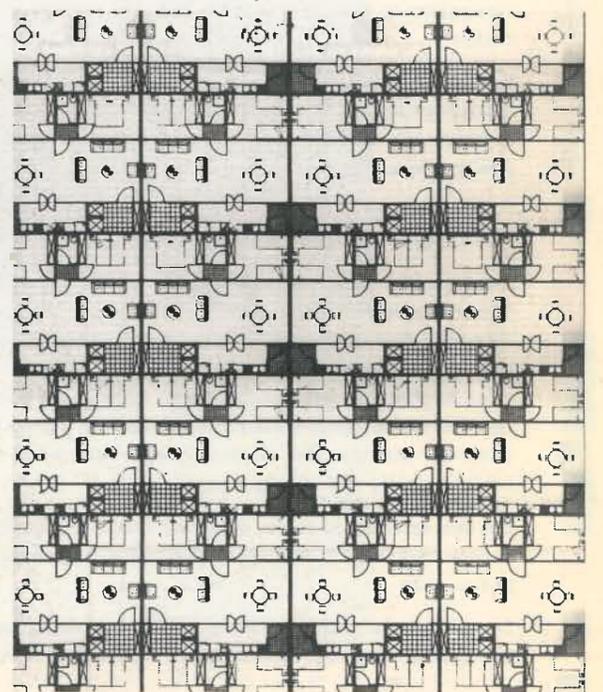
3



4



5



6

Photos - illustrations extraites de l'ouvrage : "Andrea Branzi, the Complete Works" J. Luoghi Edition Rizzoli : 1 2 3 "No-Stop City : internal Landscapes, made up of large, continuous spaces. Artificial landscapes in which to live freely as if in a microclimatized wood (Archizoom Associati 1970)" p.65 / 4 "No stop city : residential districts (Archizoom associati 1970)" p.63 / 5 "No stop city : continuous section, showing the vertical and horizontal system of distribution (Archizoom Associati, 1970)" / 6 "No stop city : Plan residential diagrams made up of large microclimatized and artificially illuminated spatial systems, available for undifferentiated and continous use (Archizoom Associati 1970)"

# TOULOUSE VILLE ROSE ET LILAS

Architecte Philippe Douste-Blazy encourage les architectes à l'audace.

## Toulouse veut prendre des couleurs



vue de Naples, La Dépêche du Midi du 22 octobre 2004

### «Toulouse veut prendre des couleurs».

«Pour une cité moderne, Philippe Douste-Blazy encourage les architectes à l'audace... Mettez un peu plus de couleur dans cette ville, allez au-delà des règles strictes qu'a imposées la tradition...»<sup>1</sup>

En quelques mots sont convoquées la modernité, l'audace et une manière de transgression de la tradition pour un plus de couleur dans la ville.

Que vaut une telle invitation sous forme d'encouragement, adressée, par voie de presse, aux architectes de la région Midi-Pyrénées au cours des XVIII<sup>e</sup> *Rendez-vous de l'Architecture* ?

Invitation commentée mais aussi agrémentée d'une image représentant une vue aquarellée dont il était dit qu'elle était de Naples et qu'au cours de «la rencontre avec les architectes», elle devrait «... servir de thème de réflexion et d'inspiration pour colorer Toulouse.»

Naples, donc, et ce qui en est donné à voir par cette image, se voit désigné comme modèle d'audace colorée dont nous pourrions tirer quelques enseignements pour peu qu'élus et architectes y consacrent un temps de réflexion. Mais pourquoi Naples ?

Pourquoi cette vue, qui certes déploie quelques touches de couleurs aquarellées, mais dont l'aspect villageois de maisonnettes agglutinées autour de la silhouette d'une église est aux antipodes de ce qui pourrait exprimer une cité moderne ?

Étrangeté d'une communication qui voudrait inaugurer, depuis un référent pictural stéréotypé et anachronique, une politique d'audace et de modernité qui puisse s'appliquer à une ville sinon à une agglomération de l'importance de Toulouse.

Par ailleurs, les services de l'esthétique de la ville ont présenté, à titre d'exemple, lors de cette journée des *Rendez-vous de l'Architecture*, un certain nombre de réalisations menées avec des architectes et des plasticiens sur plusieurs types de programmes (réhabilitation, entretien, réalisations nouvelles de bâtiments publics). La défense et la promotion, qui en étaient faites, laissaient l'assistance ignorante de la manière dont les concepteurs avaient problématisé sinon thématisé ce travail de la couleur. Comment avaient-ils appréhendé l'architecture des édifices concernés, l'évaluation de leurs destinations programmatiques et l'inscription de leurs situations urbaines pour élaborer un projet couleur ?

Restaient à apprécier des qualités d'images dont la charge du témoignage ne pouvait qu'exemplifier de manière incertaine et approximative l'audace souhaitée et projetée de cette nouvelle politique de la Ville pour sa ville.

Il est vrai que Toulouse est dotée d'un lourd passif s'agissant des rapports qu'elle entretient avec sa couleur dite rose.

«Toulouse ville rose», une belle image simple qui lui sert de viatique en forme de tradition et qui l'emprisonne depuis quelques décennies dans des apories urbaines remarquables. Tout de la ville — son étendue, ses sols, ses murs et ses toitures — a été contraint d'incarner la poésie de cette métonymie à priori discrète mais expansionniste à force de briques roses mises à nu, de briquettes roses plaquées, de couleurs roses appliquées, d'enrobés roses coulés et de pierres roses posées.

Dès lors, cette ville, à vouloir égaler une image de rhétorique en devient tragiquement dérisoire voire obscène à s'exhiber ainsi tout en rose.

Si c'est de cette tradition délétère qu'il convient de transgresser les règles, alors il y faut un peu plus de vigueur et de travail que

ne le laissent entendre les vagues orientations des services esthétiques de la ville et les préliminaires napolitains.

Interpeller le monde de l'architecture n'est pas une mauvaise idée, mais dire aux architectes soyez audacieux avec la couleur pour édifier et signifier la modernité de la ville en dérogeant à des règles et à une tradition récentes, qui n'étaient pas la leur et qu'ils ont le plus souvent condamné, nous expose à l'incongruité d'un malentendu et d'une mauvaise approche du problème.

C'est oublier ou négliger, en effet, la distance théorique des architectes à l'égard de l'usage de la couleur et ce qu'elle sous-entend comme prise de positions éthique et esthétique dans leur culture.

Il faut compter avec ceux pour qui la beauté architectonique des masses et des volumes sous la lumière est le seul mode d'accès à la vérité de l'architecture que la rigueur mâle du dessin a pour vocation de traquer et de manifester dans son essence, c'est-à-dire dans ses proportions et ses raisons constructives.

C'est oublier à quel point, pour eux, la couleur était du côté du fard, du masque, des apparences, par conséquent des effets de surface, des illusions trompeuses, du faux, de l'usage du faux et de la féminine<sup>2</sup> inconstance.

Cette posture et cette conviction ont traversé plusieurs siècles de réflexions sur l'architecture articulées à des positions philosophiques essentialistes qui sont encore en œuvre de nos jours.<sup>3</sup>

À l'inverse, une autre approche théorique s'est constituée à partir des prémices de la phénoménologie qui dès le XVIII<sup>e</sup>S accordent aux vertus sensibles et sensorielles de la surface la capacité de construire la présence des choses au monde et par conséquent les conditions cohérentes de leur apparaître avec leur matériau et leurs effets de couleur et de matière.

Ce fut l'occasion de débats et de conflits, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle et encore au XX<sup>e</sup>, entre les tenants de la structure garante de la spécificité des valeurs de l'être de l'architecture et les tenants de la surface comme modalité ultime de l'apparaître de la forme en architecture.<sup>4</sup>

À cet endroit se joue le fameux affrontement éthique et esthétique sur les valeurs comparées de la vérité de l'être opposées à l'inconsistance des falsifications du paraître.

Cependant, ces deux positions gardent entière l'idée que l'architecture, avant d'être un problème de couleur, repose sur la question constructive du mode d'apparition des espaces habitables : l'espace habitable de l'édifice construit, et celui, non moins habitable et signifiant, du site qu'il soit rue, place, ville ou ligne de crête sinon versant de vallon et encore et encore...

Elles posent la question syntaxique du construit des formes signifiantes de l'architecture en quoi résident les modes d'apparition du sens qui sollicite, pour se réaliser, la mise en œuvre mais aussi la technicité de matériaux standard et industriels selon des logiques d'organisations à la fois constructives, plastiques et normatives.<sup>5</sup>

Par là, dans cette logique du matériaux, qui manifeste la présence visuelle des surfaces et des volumes édifiées dans la lumière, la couleur peut trouver une place spécifique dans l'ordre de ce qui se conçoit comme effets construits au plan sensoriel et spatial de l'architecture et de la ville.

Ainsi, les deux positions peuvent répondre à la fois à la satisfaction d'usages multiples et complexes mais aussi à la satisfaction intellectuelle et sensible d'une perception cultivée et érudite digne des conceptions, interrogations, interprétations et expérimentations propres au monde contemporain.

Cela ne se fera pas avec quelques couleurs ajoutées, quelle qu'en soit l'audace des choix et des distributions, à la surface de la ville.

On voit que le problème, soulevé par nos édiles, s'inscrit, en fait, dans des questionnements où les agencements théoriques du conceptuel et du constructif sont intimement solidaires. Ils témoignent de périodes historiques récentes où l'architecture, comme art de construire et manière de mise en œuvre, a été confrontée à une succession de révolutions industrielles et techniques importantes et fulgurantes. Ces dernières ont bouleversé bien des données acquises au plan de la puissance constructive mais aussi au plan des catégories esthétiques appliquées à l'architecture et à la ville et qui viennent interroger, sinon bousculer, la pérennité de leur histoire.

### Alors pourquoi ce rappel ?

Parce que c'est faire injure aux architectes que de solliciter leur audace à infléchir la modernité de la cité par la médiation d'une référence picturale désuète sur fond de culture touristique qui n'en appelle qu'à une sensiblerie seulement rétinienne pour ne rien dire de son indigence sémantique dans ce qu'elle offre comme apport culturel à une vision et une visée de la ville moderne.

Parce que c'est donner au matériau couleur et au sens de ce qu'il engage comme finition des façades une bien grande responsabilité. Par ailleurs, au plan architectonique et urbain nous assistons à Toulouse, depuis des décennies, à un affrontement de visions et d'actions entre, d'une part, les représentations des édiles qui ont la charge de dire le sens d'une politique architecturale et urbaine et, d'autre part, les représentations des architectes qui ont la charge d'y répondre et de la mettre en œuvre par des projets d'architecture.

Notamment à propos de ce qui, actuellement, fait problème, au plan de l'intelligence des rapports entre l'architecture du centre ville et l'exigence de construire la demande culturelle et pratique de la ville moderne dans sa forme contemporaine et qui dépasse largement l'injonction à l'audace avec la couleur.

De véritables forces de propositions architecturales et urbaines existent. Elles ne sauraient être sans cesse suspectées de désordres formels et architecturaux, voire de pouvoir défigurant. Elles ne sauraient être sans cesse évitées et écartées en périphérie d'agglomération sans pouvoir jamais s'inscrire au cœur de la ville au nom du respect d'une tradition qui, là par contre, bloque toute perspective de réflexion et pour le coup toute audace d'architecture.

N'assistons-nous pas, avec cette invitation faite aux architectes, à une quasi-tentative de détournement de pôles d'intérêts ? Une distraction. Non pas que ceux-ci n'auraient pas à développer des problématiques de couleurs mais le leur proposer selon ce modèle et cette modalité picturale où l'audace tient lieu de mode opératoire, afin d'agir au-delà des règles de la tradition, relève d'une certaine démagogie.

Pourquoi l'audace serait-elle seulement sollicitée et souhaitée avec la couleur s'agissant d'accorder architecture, ville et modernité ? Sauf à penser, que se joue là, pour nos édiles, des visées cosmétiques qui, dans le cadre d'une politique de marketing non avouée, permettrait de conceptualiser un re-lookage du mapping toulousain sur l'air de «Vive la rose et le lilas».

Pour un débordement de la tradition : TOULOUSE VILLE ROSE ET LILAS.

Des pistes de travail audacieuses. Tout est possible !

### Gérard Tiné Plasticien

Enseignant Chercheur Laboratoire Li2A. École d'Architecture de Toulouse

### NOTES

- 1 La Dépêche du Midi, le vendredi 22 octobre 2004. Rubrique «24 heures en ville» page 24.
- 2 «le dessin est le sexe masculin de l'art ; la couleur en est le sexe féminin» Charles Blanc, Grammaire des arts du dessin. Édition originale 1867. E.N.S.B.A. Collection Histoire.
- 3 «Werkform (forme de l'œuvre) et Kunstform (forme artistique) : Mauvaise réputation de la couleur pour les classiques (cf. Winckelmann Kant, Schopenhauer), parce qu'elle superposait ses couches d'images colorées sur les colonnes et sur les architraves en marbre lumineux et homogène: elle troublait la vision de la tectonique, "seule maîtresse de l'architecture". L'habillage des surfaces par la couleur était "visuellement plus perceptibles que l'ordre abstrait de la structure"»
- 4 Semper attaque le classicisme en évoquant la barbarie qui a rendu les monuments monochrome alors que pour les classiques la barbarie est du côté de la polychromie. Semper, dans «Quatre éléments de l'art de bâtir» (1851) et dans «Le style dans les arts techniques et tectoniques» (1860-1863) préconise que l'habillage et le revêtement s'affranchissent de la domination des structures qui les soutiennent. «Le travail sur la peau» par J. Nouvel. Les cheminements phénoménologiques sur le thème de la perception de l'espace et de son enveloppe. de Herzog et De Meuron. La voie proposée par Peter Zumthor dans la tension du couple structure / habillage-lumière pour son musée de Bregenz.
- 5 Gérard Tiné. Le matériau : «porteur de valise». Poésies N°3

**Le JOURNAL**  
Toulousain

En vente partout

**1<sup>ER</sup>**  
hebdomadaire  
d'information générales

"C'est fou ! Il m'a fait découvrir sur Toulouse et Midi-Pyrénées des choses que je n'imaginai même pas !..."

Journal Toulousain - Groupe de Presse Première Réponse  
9, boulevard des Minimes - 31200 Toulouse  
Tél. 05.34.40.60.32 - Fax : 05.34.40.69.31. Email : jtoulousain@premiere-reponse.com

**Annonces Judiciaires et Légales**

Le Journal Toulousain est officiellement habilité par arrêté préfectoral pour la publication des annonces légales et judiciaires dans le département de la Haute-Garonne

**Pour tous renseignements**  
Tél. 05 34 40 60 32  
alegales@premiere-reponse.com

**Le JOURNAL**  
Toulousain

**Bulletin d'abonnement**

**25 euros**

Groupe de Presse "Première Réponse"  
**Le JOURNAL**  
Toulousain  
L'autre façon de vivre l'information Toulousaine

**25 euros**

HEBDOMADAIRE d'Informations Générales

1<sup>ère</sup> adresse  
Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : .....  
Ville : .....

2<sup>ème</sup> adresse  
Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : .....  
Ville : .....

À retourner accompagné de votre règlement à :  
Journal Toulousain - 9, boulevard des Minimes - 31200 Toulouse  
Tél. 05 34 40 60 32 - Fax 05 34 40 69 31 - E-Mail jtoulousain@premiere-reponse.com

**LA REPRODUCTION NOITION**

**Une équipe à votre service !**

**39, bd Pierre et Marie Curie**  
(angle rue Négrenes)  
**31200 TOULOUSE**  
TÉL. 05 34 40 26 70 - FAX 05 34 40 26 75  
E. mail : larepro.marielle@wanadoo.fr

**TIRAGES DE PLANS**

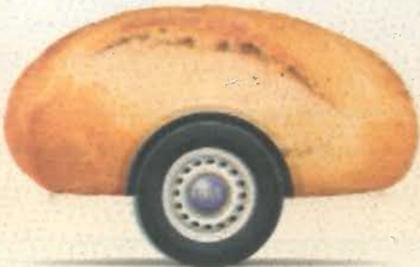
**PHOTOCOPIES**

**TRACÉS INFORMATIQUES**

**COULEURS TOUS FORMATS**

**TRAITEMENTS DES D.C.E.**

Céline, Lucie, Marielle, Morad et Stéphanie encouragés par le chant de Pimprenelle sont à votre service...



## A chaque entrepreneur son Fiat

- Volume utile jusqu'à 14 m<sup>3</sup> • Charge utile jusqu'à 1 735 kg • Transport de marchandises, de personnes et gamme transformable • Motorisations Diesel Multijet et JTD Common Rail • 230 points de vente spécialistes utilitaires.



Scudo

Ducato

Doblò Cargo

Strada Pick-up

**FIAT**  
**utilitaires**  
[www.fiat-utilitaires.com](http://www.fiat-utilitaires.com)

Sud Garonne Automobiles RN117 - Muret 05.34.46.09.46  
Someda Toulouse (rocade Est - Sortie 18)  
123, av. de Revel 05.62.16.66.66.

Auto Nord 127, av. des Etats-Unis - Toulouse 05.34.40.07.07  
Auto Performance Rocade Ouest - Sortie 26  
Toulouse 05.61.40.73.38